



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 68560

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le retard qu'accuse la France en matière d'imagerie médicale. Faute d'un nombre suffisant d'appareils d'imagerie médicale, il y a aujourd'hui en France une inégalité d'accès aux soins de qualité. Si les 595 scanners installés couvrent les besoins en la matière, les IRM (imagerie à résonance magnétique) en revanche sont très insuffisants, car on ne dispose que de 182 IRM, au lieu des 465 nécessaires selon les estimations des experts. Ainsi, avec 3 IRM par million d'habitants, la France est à la traîne en Europe, bien loin derrière l'Allemagne (14 IRM par million d'habitants), l'Espagne (9) ou l'Italie (8). En raison de cette pénurie d'IRM, certains malades, notamment ceux atteints de cancers ou de troubles neurologiques, suivent des traitements inadaptés. En ce qui concerne la TEP (Tomographie par Emissions de Positions) qui permet un examen clé des diagnostics précoces des cancers, leur rareté en France (5 appareils, dont trois réservés à la recherche, contre 76 en Allemagne !) nous place au rang des pays sous-développés. Il lui demande en conséquence quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour mettre fin à ce rationnement organisé par mesure d'économie sur les dépenses de santé, mais contraire à l'intérêt général et à la santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68560

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6290